



ABONNEMENTS

Table with subscription rates for various regions and durations.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal.

Les Cantonniers

Je me souviens, qu'étant enfant, l'un de mes parents me répétait souvent quand mon intellect paresseux se rebiffait devant quelque leçon difficile ou ennuyeuse :

Mais tu veux donc casser des pierres sur les routes, petit malheureux ?

Chose bizarre, cette grandeur qui voulait être très sévère, ne produisait aucun effet sur moi.

Casser des pierres sur les routes... me disais-je, cela doit être un métier comme un autre. Et l'avouerais-je, mes instincts de liberté se sentaient au contraire, flattés d'un pareil horizon social !

Légitime, il me fallut bientôt en rabattre, et bien avant que le règlement officiel du service des cantonniers ne me fut mis sous les yeux, j'avais compris, la rigueur des semonces paternelles de jadis, je savais que le sort des modestes fonctionnaires préposés à l'entretien des routes nationales et départementales n'était pas fait pour solliciter les vocations moins que peu ambitieuses.

Pousser pendant toute une journée la brouette administrative et égarer le silence des solitudes — trop chaudes ou trop froides — du rythme de la lourde masselotte ne sont déjà pas des occupations féminines, mais par dessus le marché n'émarger au budget que pour une somme dérisoire, voilà qui devient triste et décourageant.

Savez-vous, en effet, quel est le salaire moyen des cantonniers ?

Il y a trois classes. Le travailleur de 3e classe touche à la fin de son mois la somme formidable de 50 fr. 50, celui de la seconde 54 fr. 50 et celui de la première 58 fr. 50 ! On se demande ce que viennent faire là les cinquante centimes... peut-être pour donner du corps au chiffre...

Ce n'est pas tout, il y a aussi deux classes de chefs : 65 fr. 50 et 76 francs.

Quand un cantonnier chef arrive à ses 75 francs, il tient donc son bâton de maréchal.

D'autre part, les travailleurs des routes jouissent à certaines époques de l'année, au moment des moissons, par exemple, d'un congé temporaire, variant d'un mois à six semaines et pendant lequel — pour se reposer ! — ils s'occupent de leur mieux, soit au compte des fermiers, ce qui leur rapporte un gain fort variable, soit au compte de l'administration pour le cassage des pierres.

Dans ce dernier cas, c'est le labeur à la tâche, « à aux pièces », c'est-à-dire que le salaire est payé en proportion du travail produit. Le gain moyen de 35 sous s'élève alors jusqu'à 39, 40 et même 45 sous, quand la journée a été laborieuse !

Tel est le tableau rapide de la situation de l'ouvrier des chemins. Il est plutôt sombre.

Quelques optimistes diront que cette lamentable condition ne rebute pas les bonnes volontés et n'empêche pas les candidatures d'affluer !

Ces prolétaires ne se plaignent pas. Ils ont sans doute pour cela de bonnes raisons, dont la principale est qu'ils seraient difficilement leurs plaintes écoutées.

Mais est-il permis à une société de s'endorcir dans un égoïsme que le plus élémentaire sentiment d'humanité réprouve, sous le prétexte que son intervention n'est pas réclamée à un moment donné ? Une pareille société serait d'une étrange imprévoyance et elle se condamnerait elle-même à cette inaction stérile, ruinée, qui est la négation même de tout progrès, le signe avant-coureur des plus néfastes aventures.

Son devoir, au contraire, surtout dans une démocratie bien réglée, est de veiller avec scrupule et sollicitude aux besoins de tous ses enfants, aux moyens d'améliorer leur condition pour en faire des hommes meilleurs et par conséquent plus utiles.

C'est à quoi M. Lucien Cornet, l'honorable député de l'Yonne, a pensé en prenant en mains la cause des cantonniers, auxquels personne ne songeait, bien que la confrérie n'embrace pas moins de cent mille citoyens dont une dizaine de mille relève des Travaux publics et le reste de l'Intérieur.

Nous apprenions ces jours derniers que le texte de la nouvelle proposition de loi a été distribué aux sénateurs et députés et qu'il avait reçu de nos mandataires, l'accueil favorable qu'il méritait.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cet état de choses pour cette armée d'humiliés et de patients serviteurs, gardiens de nos routes nationales qui, ignorants de leur force d'association s'étaient longuement tus, c'est possible, mais non sans avoir pour cela des sujets fort légitimes de revendication.

Les cantonniers ne sont pas bien exigeants. Ils demandent par exemple, en plus de la fourniture gratuite de leurs outils un salaire égal à celui que touchent les ouvriers agricoles au milieu desquels ils vivent.

Que veulent encore ces braves gens ? L'assermement des cantonniers chefs qui acquerraient ainsi l'autorité nécessaire pour assurer la police des routes.

Il serait désirable enfin de ne pas dépendre ainsi de deux ministères et de ne relever, si c'était possible, que du ministère des Travaux publics.

Vous n'avez jamais désiré plus modestes plus faciles à satisfaire ?

Pour qu'il en soit ainsi, il y a en ce moment un peu partout en France des réunions régionales au cours desquelles des délégués ont été nommés pour participer aux travaux du Congrès qui doit se tenir ce mois de novembre à Paris, sous la présidence de M. Cornet.

À ces prochaines assises se consolideront les liens trop frêles qui unissent à l'heure où est nos cantonniers, braves et obscurs artisans de la beauté de notre pays.

Là, nous voulons l'espérer, sera le point de départ de l'amélioration du sort de ces intéressants travailleurs, qui, s'ils avaient eu de bonne heure devant eux un livre ouvert et un papa grandeur, auraient goûté sans doute une existence sinon exempte de soucis, du moins plus douce, plus élémentaire.

Que nos cantonniers du Nord et de l'Alsace-Calais, se préparent donc à faire valoir leurs revendications.

Le moment est venu pour eux.

H. DESRIVAUX.

Quelques mots encore

Aux deux longues colonnes que, dans le Progrès du Nord d'hier, M. Lagrillière-Beaulerc consacre à la défense de la thèse qu'il émet sur les troubles de Dunquerque et les revendications générales des mineurs, nous ne répondons que quelques mots, car il en est des polémiques comme de bien d'autres choses : les plus courtes sont les meilleures.

Nous avons, d'ailleurs, assez abondamment prouvé l'exactitude de ce que M. Lagrillière-Beaulerc s'était montré, vis à vis des grévistes de Dunquerque, plus féroce qu'un pourvoyeur de prisons, de bagnes et de cimetières, et, à l'égard des mineurs, « plus actionnaire » que M. Guillaïn lui-même, pour qu'il nous soit besoin d'insister.

La cause est entendue et ce ne sont pas les arguments ad hominem de notre contradicteur qui feront revenir les républicains — nous ne parlons pas des seuls socialistes — sur l'impression pénible que leur a donnée la lecture, dans le Progrès du Nord et conjointement dans le Phare, d'articles dédaigneux, injurieux, contre ces deux intéressantes catégories d'ouvriers : les dockers et les mineurs.

Nous maintenons absolument ce que nous avons écrit, mais nous n'éprouvons nul besoin de le répéter. Nos lecteurs ne nous le pardonneraient d'ailleurs pas.

Nous résumerons donc le débat. Il est acquis :

1° Que M. Lagrillière-Beaulerc, contrairement à ce qu'il a exprimé, à l'unanimité, par le Congrès radical de Lyon, est partisan convaincu et ardent de l'intervention de l'armée dans les grèves ;

2° Que M. Lagrillière-Beaulerc trouve exorbitante la prétention des mineurs à une retraite de 750 francs, alors que, spontanément, vendredi, à Arras, les Compagnies leur ont offert une retraite de 600 francs ;

3° Que M. Lagrillière-Beaulerc a fait œuvre de division ouvrière en condamnant la solidarité des dockers avec les mineurs et en classant ces derniers parmi les plus favorisés des travailleurs.

Ces trois constatations ont été l'aliment de toute notre polémique et si le débat a dévié sur des questions de personnes, M. Lagrillière-Beaulerc ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Il a mis, en effet, outrageusement Basly en cause, le rendant directement responsable des troubles de Dunquerque et l'accusant de sacrifier, aux seuls mineurs, les intérêts de tous les autres ouvriers...

Il est allé jusqu'à insinuer, — oh ! très adroitement, — que nous avions obéi nous-même à une intention « perdue » en relevant ses propos anti-démocratiques.

Nous ne nous sentons nullement touché par ses exagérations aussi impolitiques que littéraires. Si, nous l'avons nommé dans cette c'est parce que — et nous nous en sommes expliqué, — il ne nous était plus possible de conserver à son caractère personnel ce que nous lui avions donné tout d'abord, à moins de faire porter au Progrès du Nord des accusations, strictement limitées aux questions de principes.

Enfin, tout le monde nous a rendu cette justice, c'est que nous nous sommes, dans notre discussion, strictement limités aux questions de principes.

M. Lagrillière-Beaulerc ne peut pas en dire autant et nous le regrettons pour lui.

G. SAUVE-EVAUSY.

NOUS RECEVONS LE TÉLÉGRAMME SUIVANT :

« Retenu à Denain, je ne puis répondre comme je le voudrais à M. Lagrillière-Beaulerc, délégué de M. Guillaïn et des Compagnies minières, à la rédaction du Progrès du Nord. Mais veuillez annoncer qu'il ne perd rien pour attendre. » BASLY. »

AU JOUR LE JOUR

Drames Passionnels

Paris, qui a tant donné à la province, vient de recevoir de celle-ci une mode dont on peut dire qu'elle fera fureur : c'est, en effet, une variété inédite de l'attentat passionnel. Voilà un échange cordial de procédés qui vaut bien, je suppose, la peine d'être noté au passage.

Dans le meurtre classique, tel qu'il se pratique dans la capitale, l'amant ou la maîtresse, le mari ou l'épouse se bornaient jusqu'alors à supprimer le conjoint infidèle ou volage ; à Blois, une dame mise à mal par un de ses compatriotes trouva préférable de faire feu sur les parents du séducteur.

La chronique doit retenir le nom de cette initiatrice : elle s'appelle Marie Boudard. Rien dans sa vie antérieure ne semblait la prédisposer à tenir dans le monde un rôle aussi éclatant. C'était une simple paysanne dont les romans-feuilletons et les comptes rendus judiciaires ne sauraient revendiquer à leur actif le geste hardi. L'idée originale de substituer des pseudo-beaux-pères à son « ami » dans la scène traditionnelle du sacrifice lui est venue tout naïvement, comme au tambourinaire Valmajour, en entendant chanter le rossignol. Et aussitôt, munie d'une serpe dissimulée avec sous son robe, elle entra chez M. et Mme Chauvin et frappa sans façons ces vieillards que leur âge eût autorisés à se croire à l'abri des drames passionnels.

L'acte est vilain, sans doute, mais la tentative est audacieuse. Et quand on y réfléchit, elle semble à peine plus stupide que l'ancien jeu, et on la trouve même plus logique. Car si les personnes qui tuent se proposent surtout pour but, l'imagine, de châtier ou de convertir un coupable, encore faut-il que ce dernier puisse profiter de l'avertissement. Marie Boudard a parfaitement senti cette nuance ; elle a commencé par frapper, puis elle a commencé à tuer.

Malgré les « explications » d'une casuistique spécieuse, d'un homme qui s'est enfoncé, et qui voudrait, mais en vain, rattraper son geste, les échos de la réprobation unanime qu'a suscitée, dans le pays noir, la campagne d'un journaliste qui prétendait naguère au titre de républicain, doivent à l'heure présente, lui tinter aux oreilles.

Les camarades d'Anzin ont suivi le débat ; mais je crois manquer à mon devoir, en ne m'adressant pas, en leur nom, à la rigoureuse protection de nos collaborateurs, en exprimant, par ce tout mou indignation, n'ayant pas à mot pour le plus formel démenti aux insinuations perfides, aux calomnies sornouises du leader du « Progrès ».

Convenait-il de rappeler les faits : Basly est mandé à Dunquerque par le syndicat des dockers, qui manifestent leur solidarité avec les mineurs.

Des troubles, dont les auteurs ne sont pas les syndiqués, se produisent : Basly en est la cause, dit M. Lagrillière, c'est de lui que vient tout le mal.

Au même moment que cette accusation paraissait dans le journal de la tribune du Parlement, MM. Guillaïn et Pilchon jouaient, criminelle comédie qu'on sait, pour empêcher le vote de l'ordre du jour favorable aux mineurs.

« Ça n'était pas seulement Basly, qu'on visait, c'était, avec lui, les mineurs, et voici que, pendant une neuvième, M. Lagrillière, du « Progrès », reprend les arguments de M. Beaulerc, du « Phare » : le pavillon a changé, la marchandise point.

Les mineurs gagnent trop, ils sont les plus heureux des ouvriers ; ils sont donc fort mal venus à réclamer encore.

Quant à la retraite, c'est une exigence monstrueuse de leur part, de se faire payer des rentes par les autres corporations, au moins aussi, sinon plus intéressantes.

Telle est la rétrospective de M. Lagrillière, qui à cela près, se pose en défenseur des ouvriers, en grand ami du peuple, en champion officiel du parti radical.

Je ne m'attarderai pas, encore une fois, à discuter point par point ces singulières doctrines, est fait, et comme elles ressemblent à celles des ouvriers ; ils sont donc fort mal venus à réclamer encore.

Il n'échappera à personne qu'en cherchant à jeter sur Basly la déconsidération, on poursuivait la même manœuvre, on s'essayait à le rendre antipathique à ceux-là mêmes dont il défend si vaillamment les intérêts, au prolétariat minier tout entier.

Mais les mineurs d'Anzin n'ont point été dupes. Ils se sont également rappelés qu'il y a quelques mois, les inspirateurs de M. Lagrillière-Beaulerc étaient aussi du côté de leurs exploitateurs, quand M. Guillaïn soutenait le capitaliste Bervaux, et que M. Pihon venait de lui rendre hommage par son discours à la Chambre où il avait voté contre la loi de huit heures, défendue à l'Hippodrome de Valenciennes, M. Theulier de Poncheville.

Et aujourd'hui, d'instinct mandaté par le syndicat d'Anzin, Basly va défendre ses revendications, comme il faisait avant-hier pour le Pas-de-Calais.

Cette preuve de confiance absolue, qui est en même temps le témoignage irrefutable de l'indissoluble union des prolétaires de la mine, est une suffisante réponse aux insultes de M. Lagrillière, comme aux mensonges intéressés des ennemis des mineurs, des ennemis du peuple, qu'ils s'appellent l'« Echo », la « Dépêche » ou le « Progrès ».

A. SELLE, Député du Nord.

CHRONIQUE

Le Suicide du Père Bruncau

Lorsque M. Bruncau avait passé ses jours durant dix heures par jour, le nez dans ses gros livres derrière la caisse grillagée du négociant en huile dont il était le comptable, et qu'il avait touché ses trente francs, il regagnait paisiblement son petit logement propre, au cinquième, rue Liancourt ; mais avant, il achetait sur le boulevard, dans les tentes de deux étages qu'il mettait en frachet sur sa chemise.

Puis, le dimanche matin, après avoir fait soigneusement son ménage, brosse et détail ses vêtements de tous les jours, il andouillait sa redingote repée, mais méticuleusement propre, et s'en allait au cimetière Montparnasse porter ses fleurs sur la tombe de sa chère femme, morte il y avait tantôt six ans.

Et là, penché sur cette tombe — oh ! bien simple — tout en nettoyant la minuscule jardinière qu'il entretenait toujours fleurie, il évoquait le souvenir de ses trente années de ménage, passées avec cette femme qui avait été une épouse vaillante et douce.

Il revivait ses trente années de luttes et de misères, sa triste existence semée de deuils et d'épreuves, et se disait que ce n'était pas un pauvre employé à cent francs par mois, il venait de perdre son père quand il l'avait épousée. C'était elle, une petite couturière laborieuse et vive, orpheline depuis longtemps, qui avait su rester honnête malgré les tentations de deux frères qui seisolaient dans ce grand Paris.

La première année c'était été tout rose. Lui, gagnait alors dix-huit cents francs par an ; elle, rapportait trois cents francs tous les jours.

Un bébé leur arriva. La mère fut malade un grand mois. Il fallut des soins constants. Le médecin, le pharmacien, cela coûtait fort cher, et lui qui ne pouvait se rendre régulièrement à son travail fut congédié, et fut la guigne. Un autre enfant naquit ; le premier mourut après une longue et coûteuse maladie le second, chétif et maigre, les tourmentait constamment. Pour le soigner, satisfaire ses caprices, il s'engageait toutes les privations. A dix ans, lorsqu'il semblait plus robuste, une angine l'enleva en deux jours.

Les malheurs se trouvaient seuls et il leur fallait se mettre sans relâche au travail pour payer les dettes contractées durant la vie de leur père malade.

Dans leur amour réciproque, ils puisaient la force nécessaire à l'accomplissement de leur tâche. Tous ces malheurs, loin de les aggraver, ne faisaient que resserrer les liens qui les unissaient. Jamais une plainte, un mot de découragement, ils se cachaient l'un à l'autre leur propre peine.

Enfin, ils parvinrent à réaliser un petit pécule qui allait toujours croissant. C'était presque leur avenir assuré, quand le banquier auquel ils avaient confié leur avoir, fila un beau jour, emportant les huit mille francs si péniblement amassés.

Du coup, ils perdirent leur courage : Mme Bruncau fut tellement affectée qu'elle dut s'aller ; une fièvre violente la terrassa et elle mourut en une crise terrible.

Le père Bruncau crut tomber fou ; puis il eut recours à un médecin et fut guéri. Sa seule consolation était de venir au cimetière tous les dimanches. Il parlait peu, semblait détaché de tout ce qui l'environnait, il vivait de souvenirs.

Certain dimanche d'octobre, le père Bruncau arrivait au cimetière avec un bouquet plus gros que de coutume, car c'était la date anniversaire de son mariage.

Il prit l'allée qui conduisait à sa chère tombe, et arriva stupéfait.

Pauvre père Bruncau, il sanglotait, son bonnet à la main, devant ce son nu, cherchant en vain la place où reposait sa chère femme.

Puis, à pas lents, les yeux secs et hagards, il regagna sa demeure, brûla quelques lettres, ses photographies, rangea ses effets, son linge, compta son argent, et prit dans sa poche un billet ; « Tu n'as rien de tout ça pour les pauvres ? » prit une corde, la fixa solidement à un clou et se pendit.

Le lendemain, on le trouva, horrible, la face tuméfiée, le cou sanguinolent, coupé par le cou de la corde. Et l'on s'écria : « C'est un suicide ! »

« Vous savez, ma chère Champoux, ce vieux maboul du cinquième ; eh bien, il s'est pendu hier au soir ! »

« Veine ! y aura de la corde ! s'écria le fils d'un rentier, potache gouailleux, qui rentra et s'élançant dans l'escalier, il frappa et se précipita vers le cadavre.

Vite allons chercher les gendarmes. Peut-être bien qu'il vit encore ! Vite, allons chercher les gendarmes. Peut-être bien qu'il n'est pas mort !

Marc LANGLAIS.

Les ennemis du Peuple

Le citoyen Sauve-Evausy et Basly ont suffisamment répondu à l'odieuse polémique engagée, dans le « Progrès du Nord », par M. Lagrillière-Beaulerc, contre le député de Lens et les ouvriers mineurs.

Malgré les « explications » d'une casuistique spécieuse, d'un homme qui s'est enfoncé, et qui voudrait, mais en vain, rattraper son geste, les échos de la réprobation unanime qu'a suscitée, dans le pays noir, la campagne d'un journaliste qui prétendait naguère au titre de républicain, doivent à l'heure présente, lui tinter aux oreilles.

Les camarades d'Anzin ont suivi le débat ; mais je crois manquer à mon devoir, en ne m'adressant pas, en leur nom, à la rigoureuse protection de nos collaborateurs, en exprimant, par ce tout mou indignation, n'ayant pas à mot pour le plus formel démenti aux insinuations perfides, aux calomnies sornouises du leader du « Progrès ».

Convenait-il de rappeler les faits : Basly est mandé à Dunquerque par le syndicat des dockers, qui manifestent leur solidarité avec les mineurs.

Des troubles, dont les auteurs ne sont pas les syndiqués, se produisent : Basly en est la cause, dit M. Lagrillière, c'est de lui que vient tout le mal.

Au même moment que cette accusation paraissait dans le journal de la tribune du Parlement, MM. Guillaïn et Pilchon jouaient, criminelle comédie qu'on sait, pour empêcher le vote de l'ordre du jour favorable aux mineurs.

« Ça n'était pas seulement Basly, qu'on visait, c'était, avec lui, les mineurs, et voici que, pendant une neuvième, M. Lagrillière, du « Progrès », reprend les arguments de M. Beaulerc, du « Phare » : le pavillon a changé, la marchandise point.

Les mineurs gagnent trop, ils sont les plus heureux des ouvriers ; ils sont donc fort mal venus à réclamer encore.

Quant à la retraite, c'est une exigence monstrueuse de leur part, de se faire payer des rentes par les autres corporations, au moins aussi, sinon plus intéressantes.

Telle est la rétrospective de M. Lagrillière, qui à cela près, se pose en défenseur des ouvriers, en grand ami du peuple, en champion officiel du parti radical.

Je ne m'attarderai pas, encore une fois, à discuter point par point ces singulières doctrines, est fait, et comme elles ressemblent à celles des ouvriers ; ils sont donc fort mal venus à réclamer encore.

Il n'échappera à personne qu'en cherchant à jeter sur Basly la déconsidération, on poursuivait la même manœuvre, on s'essayait à le rendre antipathique à ceux-là mêmes dont il défend si vaillamment les intérêts, au prolétariat minier tout entier.

Mais les mineurs d'Anzin n'ont point été dupes. Ils se sont également rappelés qu'il y a quelques mois, les inspirateurs de M. Lagrillière-Beaulerc étaient aussi du côté de leurs exploitateurs, quand M. Guillaïn soutenait le capitaliste Bervaux, et que M. Pihon venait de lui rendre hommage par son discours à la Chambre où il avait voté contre la loi de huit heures, défendue à l'Hippodrome de Valenciennes, M. Theulier de Poncheville.

Et aujourd'hui, d'instinct mandaté par le syndicat d'Anzin, Basly va défendre ses revendications, comme il faisait avant-hier pour le Pas-de-Calais.

Cette preuve de confiance absolue, qui est en même temps le témoignage irrefutable de l'indissoluble union des prolétaires de la mine, est une suffisante réponse aux insultes de M. Lagrillière, comme aux mensonges intéressés des ennemis des mineurs, des ennemis du peuple, qu'ils s'appellent l'« Echo », la « Dépêche » ou le « Progrès ».

A. SELLE, Député du Nord.

Cà et Là

CARTOUCHE HYDRAULIQUE DE MINN

Il s'agit du dispositif explosif Tonge, qui vient de recevoir la médaille Shav à la Society of Arts de Londres ; c'est une appropriation de la presse hydraulique à l'exploitation des mines.

Cette presse est un cylindre d'acier long de 0 m. 30 et ayant 76 millimètres de diamètre — servant un diamètre du tube, sont disposés une série de petits béliers hydrauliques du type télescopique, et, quand ils sortent de leur logement, la section du cylindre se trouve doublée.

Pour employer cette cartouche, on commence par creuser à base du front de taille l'évidement ordinaire, puis on creuse d'autre part, suivant la ligne du toit, un trou d'un diamètre de 82 millimètres et d'une profondeur d'un peu plus d'un mètre, on y introduit la cartouche, on la calotte convenablement. On peut alors introduire l'eau dans le cylindre et sous les béliers, et faire agir la pression au moyen d'une pompe à main ; un objet ainsi une pression de 47 tonnes par décimètre carré. Au bout de 10 minutes de cet effort, la masse de charbon se sépare du front de taille par larges blocs, presque sans déchets et poussières, ce qui constitue une différence notable avec ce qui se passe quand on emploie des explosifs.

Quant à l'opération, elle est aussi élevée, mais le charbon à une valeur marchande beaucoup supérieure.

JOURNALS DE MENDIANTS

Un de nos confrères signale à Paris l'existence de journaux de mendiants. Ces journaux, les polémiques et d'ambitions pas les gros tirages.

Il se borne à publier des petites annonces et des renseignements utiles.

On y lit des communications dans le goût suivant : « On demande un manchot pour bains de mer bien fréquentés. Les personnes à qui manque le bras droit auront la préférence. »

Le journal donne, en outre, la liste quotidienne des baptêmes, mariages et enterrements.

Détail savoureux : il se vend vingt centimes le numéro.

déjà provocante, laissant à découvert le cou d'un blanc de lait et les bras à fossettes. Leur chapeau, d'un noir de jais, est retenue au sommet de la tête par un foulard de soie, noué gracieusement, d'une couleur assortie à celle de la blouse. Ainsi elles sont délicieuses, les jeunes Juives tunisiennes, mais combien courte durée est cette beauté. Tout cela doit changer quand on parle de la marier.

Chez les juifs d'Orient, tout aussi bien que chez les musulmans, une silhouette svelte de femme est considérée comme une disgrâce de la nature.

Aussi la fille à marier est-elle soumise à un régime d'engraissement des plus curieux.

On la condamne à une immobilité relative et on la nourrit de semoule, de miel, de gâteaux et d'une graine oléagineuse, appelée « bolba » dans le langage du pays, mais qui n'est autre que le fenugrec, dont-elles font des boulettes pour avaler d'heure en heure.

On ajoute à ces aliments, pour celles qui s'engraissent pas assez vite, de la chair de jeune chien et du foin de cheval servis sur un plantureux « coucoussou ».

Lorsque, au bout de quelque temps, les tissus adipeux de la pauvrette ont atteint le développement désiré, c'est-à-dire quand elle est arrivée à être ronde à rouler, la famille est ravie. C'est le symbole de la santé, la bénédiction du ciel. On peut alors se lancer dans le mariage et les fatigues de la maternité !

Que sont devenues, après ce traitement, ses traits aimables, ses formes provocantes et son petit air effronté ? Hélas ! ces charmes sont bien loin. Le Boukou est noyé dans des plus de chair, les seins énormes ne sont plus en place, les jambes sont des tours ; la mariée de demain paraît succomber sous le poids de son corps ; sa marche dandinante, sa respiration pénible, sa paleur de cuir irisé, la rendent à peine aimable, Européens qui l'avaient vue naguère jolie.

Mais le futur mari est content, elle est à point et peut figurer désormais à son foyer, sans lui faire honte.

On peut enfin la marier et procéder à la cérémonie de ses noces, qui a lieu, plus d'un jour, dans la maison du marié, afin qu'il lui devienne d'un brun rougeâtre, signe caractéristique de la jeune fille qui devient femme, et le dernier jour avant son entrée chez le mari.

C'est la parure de ses plus beaux habits, on la charge de bijoux ; elle met ses plus belles chaînes d'or et on la juche, ainsi attifée, sur un tréteau adossé à un mur sous un dais. Alors, une des plus anciennes connaissances de sa famille détaille, sous forme de véritable sermon, ses qualités physiques et morales aux nombreux invités.

On lui fait contempler sur ce trône éphémère, la contradiction de l'esthétique humaine : ce qui est la beauté chez les juifs d'Orient est la laideur chez les Européens.

Pourquoi le mariage des juifs n'est pas obsoleur mais leur goût est arrivé à se fausser pareillement en faisant toujours passer l'utile avant l'agréable. Ils pensent que cette circonférence exagérée chez les femmes est le signe de la vertu et de la pureté.

Après divers travaux se rapportant à la réglementation intérieure de la Société et à sa reconnaissance d'utilité publique, il a été décidé que la prochaine fête fédérale de l'Union aura lieu à Marseille, en 1903, le veille de Pâques ; la seconde, à Arras, en 1904, le troisième à Bordeaux, en 1905.

Le Temps en Novembre

Les pronostics météorologiques de M. Jules Capré pour le mois d'octobre se sont bien réalisés : le mois a été très chaud, avec passage, très au nord, le 2 novembre, d'un centre de tempête correspondant à ce que l'on nomme, d'une façon traditionnelle, le « coup de vent de novembre ».

Du 16 au 23, hautes pressions sur l'Espagne, la France et l'Europe centrale, avec temps variable et tendance au beau. Cependant, du 24 au 28, il y a eu un passage de dépression, qui a été très agitée au nord de l'Écosse, sur les îles Shetland et la Norvège, avec vents d'ouest à sud-ouest sur le golfe de Gascogne, la Manche, l'Angleterre, le nord de la France et l'Allemagne du nord. Pour l'ouest européen, y compris la Méditerranée, les deux jours critiques se sont le 24 et le 25 novembre.

Les derniers jours de novembre, du 27 au 30, sont assez surs après le pronostique, deux dépressions à profondes répressions sur les îles-Britanniques et le continent.